

CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le quorum du sixième des sociétaires présents ou représentés n'ayant pu être atteint lors de l'assemblée convoquée le lundi 26 mai 2025 à 12h00, sur première convocation, les sociétaires de notre coopérative sont convoqués sur deuxième convocation en Assemblée Générale.

Le **jeudi 5 juin 2025** à 18 heures
au Pôle Culturel Le Roudour à Saint-Martin-des-Champs

L'Assemblée est convoquée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports du Directoire sur la marche de la société pendant l'exercice écoulé et présentation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Rapport du Conseil de Surveillance,
- Rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission et sur les conventions visées à l'article L 225.46 du Code de Commerce,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance,
- Affectation du résultat,
- Constatation de la variation du capital social,
- Mandat des membres du Conseil de Surveillance,
- Pouvoirs en vue des formalités,
- Questions diverses

Le Directoire

ATTENTION, CETTE ANNÉE NOUS CHANGEONS LE LIEU DU RENDEZ-VOUS

Pour venir au Pôle Culturel
Le Roudour
à Saint-Martin-des-Champs :

Rue Park ar Roudour
29600 Saint-Martin-des-Champs

à 1km du magasin Biocoop Coccinelle



FINIS TERRA 2024

Résultat d'ensemble Finis Terra

Bilan au 31 décembre 2024

Compte de Résultat 2024

Actif		Passif	
Immobilisations nettes	5 984 802	Capitaux propres	14 433 354
		Résultat exercice	2 704 176
Stocks	1 426 647	Provisions pour risques	
		Dettes financières	953 611
Réalizable et disponible	14 294 214	Dettes autres	3 614 522
Total	21 705 664	Total	21 705 664

Charges		Produits	
Coût marchandise vendue	17 388 639	Ventes	24 305 184
		Transferts de charges	1 261 921
		Reprises provisions	54 709
Achats et charges externes	1 753 123	Produits divers(net)	1 337
Impôts et taxes	195 326	Résultat Financier(net)	353 944
Frais de personnel	3 998 977	Résultat exceptionnel(net)	1 562 086
Amortissements	449 599		
Provisions	0		
Résultat financier			
Résultat exceptionnel(net)	0		
Impôts sur les bénéfices	1 049 342		
Bénéfice de l'exercice	2 704 176		
Total	27 539 181	Total	27 539 181

LES RÉALISATIONS 2024



Mai 2024 : Réouverture du magasin Kerbio Rive Droite à Brest



Juillet 2024 : Ouverture du magasin Finisterra l'Annexe à Plouarzel



Octobre 2024 : Anniversaire des 40 ans du magasin Kerbio à Brest



Novembre 2024 : Fermeture du magasin éphémère de Kerbio Europe à Guipavas



Novembre 2024 : Réouverture du magasin Kerbio Europe à Brest

ET BIENTÔT !



Déploiement de l'identité graphique de la Coop Gourmande



40 ans de Coccinelle à Saint-Martin-des-Champs



Ouverture du 11^e magasin à Ploudalmézeau



Lancement de l'expérimentation À Table ! à Brest

POUVOIR

POUVOIR

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU JEUDI 5 JUIN 2025 RÉUNIE SUR DEUXIÈME CONVOCATION

Pour être valide, le pouvoir doit être déposé en magasin ou une copie transmise au siège social par mail (contact@finisterra.fr) au plus tard **le 4 juin 2025 avant 15h.**

Numéro d'adhérent :

Je soussigné M.....

Demeurant

Titulaire d'une voix et propriétaire de cinq parts sociales de quatre (4) euros, adhérent de la Société FINIS TERRA, Société anonyme coopérative de consommation, à capital variable et à directoire et conseil de surveillance, dont le siège social est à BREST – rue Daumier, immatriculée au RCS de BREST sous le numéro 330 964 172.

donne pouvoir, par les présentes à :

M/Mme (NB : à défaut de mention du nom d'un mandataire le pouvoir est réputé donné au Président de l'Assemblée)

demeurant

aux fins de me représenter à l'assemblée générale ordinaire annuelle sur deuxième convocation qui aura lieu le jeudi 5 juin 2025 à 18 heures, au Pôle Culturel Le Roudour à Saint-Martin-des-Champs, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour indiqué dans la convocation.

En conséquence, assister à cette assemblée, prendre part à toutes discussions et délibérations, émettre tous avis et tous votes ou s'abstenir sur les questions à l'ordre du jour, signer tous procès-verbaux et autres pièces et généralement faire le nécessaire.

Article 36 des statuts

Tout associé peut se faire représenter par un autre associé ou par son conjoint. Le mandat est donné pour une seule assemblée ; il peut l'être pour deux assemblées, l'une ordinaire, l'autre extraordinaire, si elles sont tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours. Il vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour. Un associé ne peut, outre la voix dont il dispose à titre personnel, représenter plus de cinq autres associés dans toutes assemblées générales.

Tout associé peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire conforme aux prescriptions réglementaires et dont il n'est tenu compte que s'il est reçu par la société trois jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Ce formulaire peut, le cas échéant, figurer sur le même document que la formule de procuration. La société est tenue de joindre à toute formule de procuration et de vote par correspondance lorsqu'elle adresse aux associés les renseignements prévus par les dispositions réglementaires.

Article L 225- 105 du Code de Commerce

« (...) Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le président de l'assemblée générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par le conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution.

Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par le mandant. »

Fait à

Le

Signature

NB : Afin d'assurer la validité du pouvoir et de faciliter la procédure d'admission à l'assemblée, il convient de compléter l'ensemble des mentions ci-dessus.

DIRECTOIRE

Président

Yann CLUGERY

Membres du Directoire

Jean-Christophe RAMEL, Xavier REUNBOT, Lionel THOMAS

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Président

Gérard HABASQUE

Vice Présidente

Véronique HAVAUX

Membres du Conseil de Surveillance

Nicole BOUCHEUR, Dominique GUIZIEN, Carole LE GARREC, Jean-Yves LE GRAND, Jean-Claude MARGE, Sylvain PENVEN, Thierry QUERE, Jean-Luc ROGARD, Jean-Noël TANGUY.

Membres sortants ne demandant pas leur renouvellement de mandat et/ou démissionnaire :

Monika LODES, Jean-Noël TANGUY

Membres sortants demandant le renouvellement de leur mandat :

Nicole BOUCHEUR, Dominique GUIZIEN, Sylvain PENVEN, Jean-Yves LE GRAND

Candidats non membre du Conseil de Surveillance :

Maxime BAYARD, Hervé BILLARD, Sigolene BRUN, Hugues DELAHAYE

NB: Pour la bonne organisation des opérations de vote, si d'autres candidats souhaitent se présenter aux fonctions de membre du Conseil de Surveillance, il convient d'adresser une lettre de candidature accompagnée d'un CV au siège social avant la tenue de l'assemblée.

finisterra

COOPÉRATIVE ENGAGÉE

Membre du réseau **biocoop**

Société anonyme coopérative de consommation à
capital variable et à directoire et conseil de surveillance

Siège social : Place Daumier 29200 BREST

R.C.S. BREST 330 964 172